



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre, les membres du Conseil municipal de la commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 salle de Conseil de la MAIRIE sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 02 novembre 2021, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes : Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Cyrielle GROVEL.

MM. : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Serge GORRIS, Régis RIVET.

**Absents excusés :** Mmes : Isabelle CÊTRE-LANGONET, Lydie FIARDA.

MM : Jean-Marc MEUTERLOS, Luc TOUDOUZE.

**Pouvoirs :** Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET a donné pouvoir à Madame Aurore AIGNELOT.

**Madame Cyrielle GROVEL-SOCIÉ** est désignée secrétaire de séance.

### **VALIDATION DU COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL DU 05 OCTOBRE 2021 RÉUNION EXCEPTIONNELLE DU 21 OCTOBRE 2021 :**

Les comptes rendu de la réunion du 05 octobre 2021 et de la réunion exceptionnelle du 21 octobre 2021 sont validés par l'ensemble du Conseil municipal.

### **I. VALIDATION LISTE DES AFFOUAGISTES 2021-2022 :**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de valider la liste définitive des affouagistes pour la saison 2021-2022.

Le Conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité**, décide de valider la liste définitive des affouagistes et d'arrêter cette liste à 21 feux.

### **II. ADHÉSION À UNE CONVENTION DE PARTICIPATION ET PRISE EN CHARGE DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône pour le lancement de la consultation en date du 29 juin 2021 ;

Vu l'avis sur les offres du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône sur le montant de la participation en date du 09 novembre 2021.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Prévoyance de ses agents.

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Saône lors d'une délibération en date du 28 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur Mutuelle nationale territoriale (MNT).

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 10.00 € (la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation due par l'agent en l'absence d'aide).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'adhésion à la convention de participation et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **III. AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG :**

Madame Le Maire expose au Conseil municipal que la commune doit lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux de calibrage et de sécurisation de la voirie : Grande Rue (135 ml environ) – Rue du Gymnase (110 ml environ) – Rue de l'Eglise (60 ml environ).

Suite au résultat de la consultation en procédure adaptée, il est proposé de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec l'EURL **ACESTI située au 09 Rue Christian Huygens 25000 Besançon.**

Cette rémunération est estimée à 7 700.00 € HT soit 9 240.00 € TTC et financée comme suit:

■ Subventions: 1 540.00 € (montant estimé de la subvention)

■ Fonds libre: 7 700.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de valider le marché de maîtrise d'œuvre avec l'EURL ACESTI pour un montant de 7 700.00 € HT soit 9 240.00 € TTC.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **IV. INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **1°) MISE EN VENTE DE LA FORÊT « Cent Arpents »:**

Le groupement forestier de CITA a informé la commune de la mise en vente de sa forêt « Les Cent Arpents » sise Section E, cadastrée 613, au prix de 350 000 euros.

La commune ne se porte pas acquéreur pour cette parcelle.

##### **2°) PERMANENCE SOLIHA :**

Dans le cadre du contrat PACT 2 sur le territoire de la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône,

Il est proposé l'organisation sur notre commune d'une permanence qui serait assurée par les services de SOLIHA afin de permettre aux administrés ainsi qu'à ceux des villages environnants de venir se renseigner gratuitement sur les aides possibles dans le cadre de travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement.

Cette permanence sera le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 en Mairie de 15h30 à 16h30.

##### **3°) VACCINATION MOBILE :**

Le passage du Vaccibus sur la commune est prévu le mardi 30 novembre prochain.

Les détails seront prochainement diffusés par les réseaux de communications habituels.

##### **3°) CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :**

Le Conseil municipal des jeunes propose une consultation sur une éventuelle extinction de l'éclairage public la nuit. Prochainement un questionnaire sera distribué à la population afin de recueillir les avis.

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h45.